

# Règlement Intérieur des stages **Bridge & Montagne**

Les séjours **Bridge & Montagne**, en raison de leur caractère pédagogique et culturel, s'adressent à des participants motivés, désireux de participer activement au programme.

Pour garantir l'équilibre de la relation contractuelle, le participant doit accepter d'avoir une attitude conforme aux règles élémentaires de bonne conduite qui doivent prévaloir dans tout rapport humain.

Ils sont également l'occasion de construire des rapports amicaux, basés sur le respect et la confiance, de passer de bonnes vacances, de vivre en collectivité des expériences enrichissantes, de faire le plein de souvenirs.

**Bridge & Montagne** s'engage dans ses séjours sur la qualité de l'hébergement, de l'alimentation, des transports, de l'encadrement et des activités.

Dans cet esprit, il nous a semblé important de rappeler un certain nombre de points concernant la vie en collectivité, le fonctionnement, l'organisation, et les objectifs de ces séjours, ainsi que les lois de la République Française.

## Les activités

Sont également mises en place des activités (découverte du milieu montagnard, ballades, randonnées, piscine durant l'été) permettant aux jeunes de pratiquer une activité physique complémentaire à celle du Bridge.

En cas d'impossibilité de pratiquer ces activités (cas de force majeure, sécurité, conditions climatiques), nous proposons systématiquement des activités de substitution.

Il est demandé aux jeunes de s'engager à participer aux activités proposées dans le centre.

Nous rappelons que les séjours **Bridge & Montagne** demeurent avant tout l'occasion de vivre une expérience enrichissante de vie collective, et non un lieu de consommation d'activités.

## Comportements et propos

Les jeunes sont tenus au respect et à la correction vis-à-vis de l'ensemble des copains et des personnels, du matériel et des locaux. Sont bannis tout propos insultant ou un comportement violent ainsi que tout prosélytisme religieux ou politique.

Ils sont en droits d'exiger la même attitude de la part du personnel à leur égard.

Les jeunes s'engagent à accepter et à respecter les règles de fonctionnement et d'organisation du centre (respect des horaires, participation aux activités programmées).

Dans le cas où le comportement d'un jeune participant serait de nature à troubler le bon déroulement du séjour, ou dans le cas où il ne respecterait pas les règles élémentaires de bonne conduite et de sécurité, le Directeur du séjour se réserve le droit d'en informer ses parents et d'interrompre son séjour. Les frais de retour anticipé et de l'accompagnement éventuel sont toujours à la charge des parents ou du responsable légal qui ne pourront prétendre à un quelconque remboursement des jours de stage non effectués. S'il était amené à quitter son domicile habituel pendant la durée du séjour, le responsable légal de l'enfant ou du jeune communiquera une adresse et les coordonnées où le joindre.

## Régimes alimentaires

La vie en collectivité ne permet pas un régime alimentaire individualisé.

Cependant, en cas de régime justifié par une prescription médicale, nous pourrions donner à votre enfant la nourriture indiquée.

## Alcool, Tabac, Drogues

En centre de vacances la consommation d'**ALCOOL** est **INTERDITE** pour les mineurs.

Tout manquement amènera une sanction qui pourra aller jusqu'au **renvoi**.

Le **TABAGISME** des jeunes ne saurait être encouragé.

À défaut de pouvoir l'interdire à l'extérieur des locaux, il ne sera toléré que sur **autorisation expresse** du **responsable légal** et à des moments et en des lieux déterminés.

J'autorise mon  
enfant à fumer

OUI	NON
-----	-----

Signature

Il est **strictement INTERDIT** de **fumer** et d'allumer des bougies à l'étage, dans les chambres et les salles du rez de chaussée. Le non-respect de cette règle entrainera une **exclusion immédiate**.

Nous rappelons que les mineurs n'ont pas le droit d'acheter de cigarettes et que les majeurs n'ont pas le droit de leur en fournir.

Tout déclenchement **intempestif** du système de détection incendie fera l'objet d'une **facturation** du déplacement de maintenance.

Toute détention et usage de **DROGUES** sont strictement **INTERDITS**.

La Loi Française ne fait pas de distinction entre drogues dures et drogues douces. Son non-respect entrainera le **renvoi**.

# Règlement Intérieur des stages **Bridge & Montagne**

## Téléphone et autres moyens de communication

L'équipe de direction publiera dès le jour d'arrivée et tous les 2 jours au moins, un courrier électronique consultable par les familles sur le Blog (voir adresse électronique ci-dessous). Elles peuvent, bien sûr, utiliser ce blog pour transmettre des nouvelles à leur enfant.

Le téléphone portable est autorisé mais le centre peut se trouver dans une zone de non réception.

Il nous apparaît souhaitable que les parents appellent leurs enfants sur le centre aux heures des repas pour ne pas déranger les activités organisées.

La FFB interdit l'usage du téléphone portable pendant les cours et Tournois de Bridge.

En cas de problème qui serait lié à cet appareil, notamment pour vol ou utilisation intempestive, **Bridge & Montagne** dégage toute responsabilité.

L'équipe de direction est disponible pour transmettre et recevoir toutes les informations.

## Aspect sanitaire et médical

L'équipe de direction devra être **IMPÉRATIVEMENT**

\_\_\_\_\_ en possession de la fiche sanitaire de liaison remplie précisément par

chaque famille.

Toute prescription médicale devra être transmise avec une copie de l'ordonnance.

En cas d'urgence, médicale ou autre, les parents ou les responsables seront immédiatement avertis ; vous pourrez également joindre vos enfants.

## Argent de poche et valeurs

Votre enfant peut confier son argent de poche à l'équipe d'animation du centre. Il pourra le retirer à certains moments fixés par l'équipe d'animation.

S'il souhaite le conserver avec lui, ce sera à ses risques et périls, **Bridge & Montagne** ne pouvant en aucun cas être tenue pour responsable de sa disparition.

Nous vous conseillons d'autre part, de ne pas laisser vos enfants en possession de bijoux, objets ou vêtements de valeur.

## Linge

Il est nécessaire de munir votre enfant des vêtements indiqués dans le trousseau. Il faut donner à votre enfant des vêtements en bon état et adaptés aux activités qu'il pratiquera.

Évitez les vêtements neufs ou coûteux dans la mesure du possible, ainsi que les habits qui déteignent.

Au retour, le linge rendu dans la valise de votre enfant ne sera pas nécessairement lavé.

Nous vous rappelons que si vous souhaitez que votre enfant revienne avec le maximum de linge, il est primordial que le linge soit marqué (bande cousue ou collée).

Signature du **responsable légal**,

Signature du **stagiaire**,

Faire précéder la signature de la mention :

*Lu et approuvé*

François Lhomme (médecin) : (06) 07 86 98 98

Suzy Leclerc : (06) 03 22 13 86

[bridjeunes@gmail.com](mailto:bridjeunes@gmail.com)

Blog : <http://bridjeune.canalblog.com>

2/2